INITIALES DU MAIRE
7422
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale ce mercredi 27 septembre 2023 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Monsieur	Maxime Whissell,	inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics

Nommé sur proposition de Robert Leblanc

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18 h 30 et vérifie le quorum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal qui sont absents et présents renoncent à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2023-09-199
7422

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2023-09-200
7422

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) « volet redressement » vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée des coûts des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) a été accepté par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et que la rue de Baie-St-Ludger a été identifié prioritaire, la présente demande est adressée au « Volet Redressement »;

INITIALES DU MAIRE
7423
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M. Marc Lussier ING, est dûment autorisé à signer tous documents ou l'entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2023-09-201
7423

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 18 h 45.

MAIRE

INSPECTEUR EN BÂTIMENT/
SUPERVISEUR DES TRAVAUX
PUBLICS

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial